



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Surveillance des médias sociaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-184225/A	Date 2019-11-28
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-18-4225	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$CY-007-78124
File No. - N° de dossier cy007.M7594-184225	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Westall, Susan	Buyer Id - Id de l'acheteur cy007
Telephone No. - N° de téléphone (613)949-8350 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE 4TH FL. 73 LEIKIN DR. M1 Attn: Michael MacHardy and Mark Mulligan OTTAWA Ontario K1A0R2 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
ANNEXE « A » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	9
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	28
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4, PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES	30
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	34
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	34
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	34
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	37
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	37
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	38
A. OFFRE À COMMANDES	38
7.1 OFFRE	38
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	38
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	38
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	39
7.5 RESPONSABLES.....	39
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	40
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	40
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	40
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	40
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	41
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	41
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	41

7.13	LOIS APPLICABLES.....	42
7.14	TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	42
7.15	AMÉLIORATIONS DE SERVICES	42
7.16	PRESTATION DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES COMPRIS DANS LA PORTÉE.....	42
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		43
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	43
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	43
7.3	DURÉE DU CONTRAT	43
7.4	RESPONSABLES.....	43
7.5	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	44
7.6	PAIEMENT	44
7.7	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	45
7.8	ASSURANCES	45
ANNEXE « A ».....		46
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	46
ANNEXE « B ».....		54
	BASE DE PAIEMENT.....	54
PIÈCE JOINTE 1 À L'ANNEXE B - LISTE DE VÉRIFICATION UTILISATEUR DE NIVEAU 1, 2 ET 3 ...		60
ANNEXE « C » ENTENTE DE NON-DIVULGATION		66
ANNEXE « D » OFFRES À COMMANDES – ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS.....		67
ANNEXE « E » – GUIDE DE SÉCURITÉ DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA.....		68

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 La Gendarmerie royal du Canada vise à acquérir une plateforme de médias sociaux livrée comme solution de logiciel en tant que service (solution SaaS) pour aider la GRC à gérer les enjeux de sécurité majeurs et prioritaires pour les Canadiens. Les médias sociaux et les renseignements publics seront utilisés pour cerner des menaces, répondre à des préoccupations du public, déterminer des enjeux de relations publiques éventuels et améliorer l'information stratégique, opérationnelle et tactique afin de perfectionner le processus décisionnel en cas de crise ou d'événement majeur.
- 1.2.2 La période de l'offre à commandes sera du 1er février 2020 au 31 janvier 2021 avec quatre (4) périodes d'option d'un an.
- 1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 1.2.4 Pour ce besoin, une préférence est accordée aux services canadiens.

- 1.2.5 La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.
- 1.2.6 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007-05-25
M7035T	Liste des sous-traitants proposés	2013-07-10

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Module de réception des soumissions
Portage III, 0B2 - 11 rue Laurier
Gatineau, Québec
Pour la messagerie : J8X 4A6 Pour le courrier ordinaire : K1A 0S5
Téléphone : (819) 956-3370
No. Fax : (819) 997-9776

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la DOC au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 copie papier) et 1 copie sur clé USB

Section II : Offre financière (1 copie papier) et 1 copie sur clé USB

Section III : Attestations (1 copie papier) et 1 copie sur clé USB

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée à l'annexe B, Base de paiement.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « A » à la partie 3 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « A » à la partie 3 - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Aucune proposition conditionnelle

L'offrant doit présenter une offre pour laquelle il cherche à être considéré comme un offrant. L'offre de l'offrant ne doit pas être conditionnelle. Toute condition imposée par l'offrant rendra l'offre non recevable et l'offre ne sera plus retenue.

ANNEXE « A » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.
- (d) Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases décrit ci-dessous.

4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

Le processus de conformité des soumissions en phases (PCSP) offre aux offrants une opportunité, après la date de clôture de la soumission, de corriger une constatation de non-conformité à l'égard des exigences obligatoires admissibles. Lorsqu'un offrant est jugé non conforme, on lui offrira l'opportunité de soumettre des informations supplémentaires ou différentes afin d'être réévalué comme étant conforme à ces exigences obligatoires admissibles.

Le PCSP est décrit en détail à la **Pièce jointe 1 de la partie 4, Processus de conformité des soumissions en phases** de la DOC.

4.1.2 Évaluation technique

4.1.2.1 Critères techniques obligatoire

Chaque offre sera examinée pour déterminer la conformité avec les exigences obligatoires suivantes. Les offres qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront jugées non conformes et seront rejetées. L'équipe chargée de l'évaluation peut déterminer qu'une offre ne satisfait pas à une exigence obligatoire à tout moment durant le processus d'évaluation.

À moins d'indications contraires dans critères obligatoires, où les offrants doivent démontrer que leur plateforme est conforme aux spécifications et aux fonctions détaillées dans les exigences obligatoires, le soumissionnaire doit fournir l'un des éléments suivants :

1. Des captures d'écran de leur plateforme illustrant clairement comment elle satisfait aux exigences obligatoires, de même que des explications justificatives au besoin;
2. Une vidéo sur une clé USB qui illustre clairement comment la plateforme satisfait aux exigences obligatoires et une description indiquant l'exigence obligatoire illustrée, de même que des explications justificatives au besoin.

Le processus de conformité des soumissions en phases s'applique à **TOUS** les critères techniques obligatoires.

	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS L'OFFRE TECHNIQUE
	<p>Les offrants doivent fournir une déclaration écrite attestant les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'emplacement physique de leur plateforme de médias sociaux (qui peuvent contenir des données de la GRC) se trouve sur des serveurs ou des nuages situés dans un des pays du Groupe des cinq; 2. L'accès pour tous les utilisateurs de la GRC à leur plateforme de médias sociaux s'effectue sur des serveurs ou des nuages situés dans un des pays du Groupe des cinq; 3. Tout stockage et toute authentification de l'identité pour leur plateforme de médias sociaux s'effectuent sur des serveurs ou des nuages situés dans un des pays du Groupe des cinq; 4. Tous les outils de filtrage et d'analyse utilisés par le soumissionnaire doivent se trouver sur des serveurs ou des nuages situés dans un des pays du Groupe des cinq; 5. Toutes les données qui sont stockées par la plateforme du soumissionnaire se trouvent sur des serveurs ou un nuage situé dans un des pays du Groupe des cinq. 	
	<p>L'offrant doit fournir avec son offre :</p> <p>Une liste à jour (en date de la clôture des demandes de soumissions) de tous les emplacements physiques (y compris la ville et le pays) de chaque centre de données qui pourrait, dans le cadre de l'offre à commande ou de toute commande subséquente découlant de la présente demande de soumissions, contenir des données de la GRC, y compris des données de sauvegarde aux fins de redondance.</p>	
	<p>Les offrants doivent démontrer, au moyen d'une description des mécanismes de chiffrement, que leur plateforme protège la confidentialité et l'intégrité de l'information transmise sur Internet lorsque la GRC accède à celle-ci.</p>	

	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS L'OFFRE TECHNIQUE
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme sépare les multiples utilisateurs et équipes pour séparer les caractéristiques, les fonctions et l'accès au contenu de leur plateforme.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme permet aux utilisateurs de personnaliser entièrement, de créer, de modifier et d'analyser des projets de façon indépendante.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme comporte au moins cinq (5) sources de données : Twitter, Reddit, YouTube, site de nouvelles, etc.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme effectue des recherches en fonction des zones désignées de géolocalisation et recueille toutes les données de géolocalisation provenant de ces zones (sous réserve des modalités du fournisseur de données). Les désignations géographiques ne doivent pas se limiter à un cercle, car les utilisateurs doivent pouvoir personnaliser les limites de la zone de géolocalisation en utilisant soit un cercle, un rectangle ou un polygone.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme a accès à des sources de données (.onion) du Web invisible (DarkNet).	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme effectue des recherches en anglais et en français et qu'elle peut automatiquement traduire des sujets ou des mots-clés et lancer la recherche, de l'anglais ou du français vers plusieurs autres langues.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme effectue la traduction des résultats de recherches de la langue du message vers l'anglais ou le français.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme consigne les messages publiés sur les médias sociaux et fournit un hyperlien actif vers la source originale.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme affiche les résultats de recherches provenant de différents médias sociaux dans un seul projet.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme permet de créer des alertes personnalisées et envoie des textos ou des courriels qui contiennent le message (à l'exclusion des critères de déclenchement) ayant généré l'alerte	

	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS L'OFFRE TECHNIQUE
	personnalisée.	
	Les offrants doivent démontrer que leur plateforme a la capacité d'exporter les affichages et les données des médias sociaux et des sources ouvertes dans les formats courants (p. ex., Microsoft Excel, Adobe PDF).	
	Les offrants doivent fournir une déclaration écrite attestant qu'ils acceptent de respecter les contraintes décrites aux sous-sections 1 et 2 de la section I, <i>Contraintes</i> , de l'annexe A de l'énoncé des travaux.	
	Les offrants doivent fournir une déclaration écrite attestant que la plateforme est conforme à <u>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</u> (LPRPDE) et au <u>Règlement général sur la protection des données</u> (RGPD). Pour démontrer la conformité aux politiques, aux procédures et aux dispositions de confidentialité, la certification de l'industrie ISO/IEC 27018:2014, <i>Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Code de bonnes pratiques pour la protection des informations personnelles identifiables (PII) dans l'informatique en nuage public agissant comme processeur de PII</i> , peut être exigée.	
	Les offrants doivent confirmer la capacité manuelle d'éliminer/de supprimer les résultats d'une collecte de données sur demande de l'utilisateur.	

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Les offres seront évaluées selon les critères techniques cotés ci-dessous, à l'aide des facteurs d'évaluation et de la méthode de cotation décrits pour chaque critère.

Les offres qui ne respectent pas les exigences concernant les points minimum (selon le cas et indiquées pour chaque critère) sont déclarées irrecevables et écartées du processus d'évaluation.

Le Processus de conformité des soumissions en phases NE S'APPLIQUE PAS aux critères techniques cotés.

C.1 CAPACITÉ DE LA PLATEFORME

Pour chaque fonction/spécification ci-dessous, les offrants doivent répondre « Oui » si leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée ou « Non » si leur plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée.

Si l'offrant répond « Oui » (sa plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée), une note de 3 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification fournie par la plateforme de l'offrant.

Si l'offrant répond « Non » (sa plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée), une note de 0 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification qui n'est pas fournie par la plateforme de l'offrant.

Les offrants pourraient devoir démontrer, au moyen d'une démonstration en direct, les fonctions ou les spécifications pour lesquelles ils ont répondu « Oui » (leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée).

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer la fonction ou la spécification indiquée, sa note passera de « 3" à « 0" pour la fonction/spécialité.

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer trois fonctions ou spécifications et plus marquées comme étant incluses dans sa plateforme, son offre est jugée non conforme et ne sera pas examinée davantage.

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Sources de données multiplateformes	La plateforme donne accès à une variété de sources de données et de plateformes de médias sociaux et permet d'effectuer des recherches.	Oui / Non
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur 4chan.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur 8 Chan.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Canund.com.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Domain Tools.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Facebook.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Gab.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Instagram.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur LinkedIn.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Minds.com.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Parler.com.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Pipl.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Reddit.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Skype.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Stormfront.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Telegram.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Twitter.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur YouTube.	
		Note totale de l'offrant :	
		Note maximum : 51 points	
	Sources de données multiplateformes	La plateforme donne accès à une variété de sources de données et de plateformes de médias sociaux et permet d'effectuer des recherches.	Oui / Non
	Agrégateurs de publicités (technologies publicitaires)	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur les données de technologies publicitaires.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur Ask.fm.	
		Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches d'images sur le Web.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Bitly et permet de faire des recherches dans celui-ci.	
	Données de chaîne de blocs (monnaie virtuelle)	Confirmez que la plateforme donne accès aux données de chaîne de blocs (monnaie virtuelle) et permet de faire des recherches dans celles-ci.	
	Blogues	Confirmez que la plateforme donne accès aux blogues et permet de faire des recherches dans ceux-ci.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Craigslist et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à eBay et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Flickr et permet d'y effectuer des recherches.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
		Confirmez que la plateforme donne accès à Google+ et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Kijiji et permet d'y effectuer des recherches.	
	Babillards électroniques	Confirmez que la plateforme donne accès aux babillards électroniques et permet d'y effectuer des recherches.	
	Recherche de nouvelles	Confirmez que la plateforme donne accès aux sites de nouvelles et permet d'y effectuer des recherches.	
	Pastebin	Confirmez que la plateforme donne accès à Pastebin et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Periscope.tv et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Sina Weibo et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Tumblr et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à Upworthy et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à VK et permet d'y effectuer des recherches.	
		Confirmez que la plateforme donne accès à WeChat et permet d'y effectuer des recherches.	
		Note totale de l'offrant :	
		Note maximum : 60 points	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Autres sources de données	Confirmez que la plateforme donne accès à une variété d'autres sources de données ou plateformes de médias sociaux et permet d'effectuer des recherches.	Oui / Non
	Déterminée par le soumissionnaire (1)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre la source de données suivante qui n'est pas listée ci-dessus.	Nom et description de la source de données (3 points)
	Déterminée par le soumissionnaire (2)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre la source de données suivante qui n'est pas listée ci-dessus. Nom et description de la source de données.	Nom et description de la source de données (3 points)
	Déterminée par le soumissionnaire (3)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre la source de données suivante qui n'est pas listée ci-dessus. Nom et description de la source de données.	Nom et description de la source de données (3 points)
		Note totale de l'offrant :	
	Recherche	Démontrez que la plateforme est capable d'exécuter plusieurs fonctions de recherche.	Oui / Non
	Personnes	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par personne (nom).	
	Web	Confirmez qu'il est possible de faire des recherches sur le Web à partir de la plateforme.	
	Mots-clés	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par mots-clés.	
	Émojis	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par émojis.	
	Analyse des liens	Confirmez que la plateforme peut effectuer une analyse de lien.	
	Concept	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par concept.	
	Adresses URL	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par adresse URL.	
	Recherche d'images	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par image.	
	Recherche par géolocalisation	Confirmez que la plateforme peut faire des recherches par géolocalisation.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
		Note totale de l'offrant :	
	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Collecte de données	Confirmer que les collectes de données sont choisies en fonction de l'objectif de la collecte.	Oui / Non
	Adresses URL	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de recueillir des données à partir d'adresses URL particulières ou de combiner les recherches d'adresses URL dans les collectes de données.	
	Mots-clés (y compris émojis)	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de recueillir des données à partir de mots-clés ou de combiner des mots-clés dans les collectes de données.	
	Sources de données	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de recueillir des données à partir plusieurs sources de données dans une seule collecte de données.	
	Image	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de recueillir des données par images.	
		Note totale de l'offrant :	
	Filtres	Confirmez que les filtres permettent aux utilisateurs d'examiner de grandes quantités de données recueillies par un ou plusieurs flux de données.	Oui / Non
	Conditions	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par condition (inclut, n'inclut pas).	
	Inclusion / exclusion	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par inclusion/exclusion.	
	Entités	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par entité.	
	Texte / émojis	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par texte et émojis.	
	Intervalle de temps	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par intervalle de temps.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Image	Confirmez que la plateforme permet aux utilisateurs de filtrer les données par images.	
		Note totale de l'offrant :	
	Analytique	Confirmez que la plateforme combine plusieurs méthodes d'analyse et capacités d'affichage.	Oui / Non
	Graphiques	Confirmez que le volume, la date et le sentiment peuvent être consultés dans les diagrammes à barres ou circulaires statistiques.	
	Ensembles de données automatiques	Confirmez que les affichages du nuage de mots-clés pour le sentiment et le volume sont exécutés automatiquement sur les ensembles de données obtenus pour chaque filtre sans intervention.	
	Analyse des liens	Confirmez que l'analyse de liens de médias sociaux peut être menée pour identifier les connexions.	
	Sentiment	Confirmez le sentiment sur les médias sociaux (positif, neutre, négatif) sur une période d'une journée, d'une semaine ou d'un mois (prévue n'importe quel jour de la semaine).	
	Cartes thermiques	Confirmez l'affichage des cartes thermiques en fonction de l'emplacement et du volume selon les critères précisés ou les sujets et les tendances les plus populaires.	
	Concepts	Confirmez l'affichage des sujets les plus mentionnés et des mots-clés populaires dans les résultats des médias sociaux en temps réel.	
	Affichage en temps réel	Confirmez que l'affichage de la vue en temps réel des nouveaux résultats aussitôt recueillis.	
		Note totale de l'offrant :	
	Alertes	Confirmez que les alertes sont utilisées pour aviser les utilisateurs lorsque les critères précisés apparaissent dans un objectif de collecte active.	Oui / Non
	Mots-clés	Confirmez qu'une alerte peut être générée en fonction des mots-clés.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Expression	Confirmez qu'une alerte peut être générée en fonction des expressions.	
	Noms d'utilisateur	Confirmez qu'une alerte peut être générée en fonction des noms d'utilisateur.	
	Géolocalisation	Confirmez qu'une alerte peut être générée en fonction de la géolocalisation (assujetti aux modalités du fournisseur de données).	
	Date/heure	Confirmez qu'une alerte peut être générée en fonction de la date/de l'heure.	
	Contenu	Confirmez qu'un message d'alerte ne contient pas les critères déclencheurs.	
	Contenu	Confirmez qu'une alerte peut être envoyée par courriel ou texto.	
	Contenu	Confirmez qu'une alerte contient le contenu du message découlant des critères déclencheurs.	
		Note totale de l'offrant :	
	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Conservation des données recueillies	Démontrez que la plateforme permet de supprimer les données recueillies.	Oui / Non
	Conservation	Confirmez la capacité automatisée de supprimer les résultats d'une collecte de données à des intervalles personnalisés (p. ex., tous les 30 jours).	
		Note totale de l'offrant :	
	Outils de collaboration	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Outils de collaboration	Confirmez que la plateforme offre des outils de mise en commun de l'information pour les utilisateurs d'une même organisation.	Oui / Non
	Échange de commentaires	Confirmez que les messages et les documents individuels peuvent être accompagnés de commentaires et mis en commun avec les autres utilisateurs.	
	Échange de liens	Confirmez que les liens vers les messages/documents individuels peuvent être envoyés à d'autres utilisateurs du même groupe et/ou à une adresse courriel externe.	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Mise en commun	Confirmez que les utilisateurs peuvent copier et échanger des collectes de données et des filtres dans la plateforme.	
		Note totale de l'offrant :	
	Configuration et accès	Confirmez que la plateforme offre aux utilisateurs la souplesse nécessaire pour accéder à l'application.	Oui / Non
	Aucune installation	Confirmez que la plateforme ne nécessite aucune installation logicielle pour être utilisée.	
	Interface utilisateur	Confirmez que la plateforme prend en charge une interface utilisateur bilingue (français et anglais).	
	Protection des données	Confirmez que la plateforme protège la confidentialité et l'intégrité de l'information inactive (utilisation de mécanismes de chiffrement). Exemple : information sur la connexion et la session.	
	Application Web	Confirmez qu'il s'agit d'une plateforme Web et qu'il est possible d'y accéder grâce à une connexion Internet.	
	Accessibilité	Confirmez que la plateforme est accessible à partir de plusieurs navigateurs (Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla Firefox).	
	Mobilité	Confirmez que la plateforme est accessible à partir d'appareils mobiles sans compromettre la fonctionnalité de la plateforme (iPad, téléphone intelligent, tablettes, etc.).	
	Interopérabilité	Confirmez que la plateforme peut exporter des résultats de recherche bruts (CSV, PDF, etc.).	
	Interopérabilité	Confirmez que la plateforme peut exporter des données qui doivent être importées dans des outils d'analytique commerciaux courants.	
1.9.8	Interopérabilité	Confirmez que la plateforme peut exporter des données qui doivent être importées dans des outils d'analytique commerciaux courants.	
	Services infonuagiques	Confirmez que les caractéristiques et les fonctions de la plateforme sont hébergées sur des serveurs ou un nuage au Canada.	
		Note totale de l'offrant :	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Audit	Confirmez que la plateforme offre des capacités d'audit.	Oui / Non
	Audit des utilisateurs	Confirmez que la plateforme permet de produire un rapport qui contient le nombre d'ouvertures de session des utilisateurs, y compris la session.	
	Audit des utilisateurs	Confirmez que la plateforme permet de produire un rapport détaillé sur les recherches effectuées et les sites visités sur une plage de dates donnée pour un utilisateur en particulier.	
	Audit des utilisateurs	Confirmez que la plateforme permet de produire un rapport qui contient l'utilisation et la consommation de données.	
	Audit des entreprises	Confirmez que la plateforme permet de produire un rapport qui contient l'utilisation et la consommation de données au sein d'une organisation.	
		Note totale de l'offrant :	
	Service de soutien aux utilisateurs finaux	Si un utilisateur éprouve des difficultés avec n'importe quel élément de la plateforme, il a accès à des renseignements et des tutoriels.	Oui / Non
	Mises à jour de l'application	Confirmez que de l'information sur la mise à jour de l'application est disponible.	
	Manuel de l'utilisateur	Confirmez qu'un manuel de l'utilisateur est disponible. Copie papier ou version en ligne.	
	Tutoriels vidéo	Confirmez que des tutoriels vidéo sont disponibles.	
	Sources de données	Confirmez qu'une description des sources de données est disponible.	
	Fonction de soutien dans l'application	Confirmez que la plateforme permet à l'utilisateur de communiquer directement avec l'équipe de soutien de la plateforme.	
	FAQ	Confirmez que les questions les plus souvent posées sont listées et qu'on y répond.	
		Note totale de l'offrant :	

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Oui / Non
	Services de soutien et de formation	Le fournisseur de la plateforme offre des services de soutien technique et de formation.	Oui / Non
	Services de formation virtuelle	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre des options de formation virtuelle (p. ex., Webex en anglais, apprentissage en anglais selon un rythme personnel).	
	Services de formation virtuelle	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre des options de formation virtuelle (p. ex., Webex en français, apprentissage en français selon un rythme personnel).	
	Centre d'appels du soutien technique	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre du soutien technique en anglais (1-800-Support).	
	Centre d'appels du soutien technique	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre du soutien technique en français (1-800-Support).	
	Manuel de l'utilisateur	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre des manuels/documents en anglais destinés aux utilisateurs.	
	Manuel de l'utilisateur	Confirmez que le fournisseur de la plateforme offre des manuels/documents en français destinés aux utilisateurs.	
		Note totale de l'offrant :	
		Note totale de l'offrant :	

C.2 Fonctionnalités

Pour chaque fonction/spécification ci-dessous, les offrants doivent indiquer « Oui » si leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée ou « Non » si leur plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée.

Si l'offrant répond « Oui » (sa plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée), une note de 3 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification fournie par la plateforme de l'offrant.

Si l'offrant répond « Non » (sa plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée), une note de 0 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification qui n'est pas fournie par la plateforme de l'offrant.

Les offrants pourraient devoir démontrer, au moyen d'une démonstration en direct, les fonctions ou les spécifications pour lesquelles ils ont indiqué « Oui » (leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée).

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer la fonction ou la spécification indiquée, sa note passera de « 3" à « 0" pour la fonction/spécialité.

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer trois fonctions ou spécifications et plus marquées comme étant incluses dans sa plateforme, son offre est jugée non conforme et ne sera pas examinée davantage.

	Domaine fonctionnel	Fonction / Spécification	Note
	Web invisible	Confirmez que la plateforme donne accès au Web invisible (.onion) et permet d'y effectuer des recherches.	Oui / Non
	Darkowl	Confirmez que la plateforme donne accès à Darkowl et permet d'y effectuer des recherches.	
	Flashpoint	Confirmez que la plateforme donne accès à Flashpoint et permet d'y effectuer des recherches.	
	Intel 471	Confirmez que la plateforme donne accès à Intel 471 et permet d'y effectuer des recherches.	
	webhose	Confirmez que la plateforme donne accès à webhose et permet d'y effectuer des recherches.	
	Déterminée par le soumissionnaire (1)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre la source de données suivante qui n'est pas listée ci-dessus. Nom et description de la source de données.	
	Déterminée par le soumissionnaire (2)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre la source de données suivante qui n'est pas listée ci-dessus. Nom et description de la source de données.	
		Note totale de l'offrant :	

C.3 Langues

Pour chaque fonction/spécification ci-dessous, les offrants doivent indiquer « Oui » si leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée ou « Non » si leur plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée.

Si l'offrant répond « Oui » (sa plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée), une note de 3 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification fournie par la plateforme de l'offrant.

Si l'offrant répond « Non » (sa plateforme n'inclut pas la fonction ou la spécification indiquée), une note de 0 sera attribuée pour chaque fonction ou spécification qui n'est pas fournie par la plateforme de l'offrant.

Les offrants pourraient devoir démontrer, au moyen d'une démonstration en direct, les fonctions ou les spécifications pour lesquelles ils ont indiqué « Oui » (leur plateforme comprend la fonction ou la spécification indiquée).

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer la fonction ou la spécification indiquée, sa note passera de « 3 » à « 0 » pour la fonction/spécialité.

Si l'offrant n'est pas en mesure de démontrer trois fonctions ou spécifications et plus marquées comme étant incluses dans sa plateforme, son offre est jugée non conforme et ne sera pas examinée davantage.

	Langues prises en charge	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre les capacités de traduction suivantes.	Oui / Non
	Analyse multilingue	Confirmez que la plateforme effectue des recherches dans plusieurs langues de manière à offrir une couverture multilingue exhaustive et à obtenir des résultats traduits vers l'anglais ou le français.	
	Analyse multilingue	Confirmez que la plateforme offre une traduction automatique sur demande des résultats.	
	Contexte linguistique	Confirmez que la plateforme offre un traitement automatique du langage naturel (TALN), soit la capacité de comprendre le contexte d'un message dans la traduction des résultats dans plusieurs langues prises en charge.	

	Langues prises en charge	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre les capacités de traduction suivantes.	Oui / Non
	Langues prises en charge (1 point pour chaque langue)	Anglais Français Russe Mandarin Arabe Espagnol Allemand Japonais Vietnamien Coréen Turc Italien Polonais Portugais Tamoul Roumain Ukrainien Tchèque Suédois Hindi	
	Langues prises en charge (1 point pour chaque langue)	Confirmez que la plateforme de l'offrant offre les langues suivantes qui ne sont pas listées ci-dessus. Indiquez les langues.	0,25 point pour chaque langue
	Déterminées par le soumissionnaire	Maximum de 20 points	Listez toutes les langues supplémentaires (maximum de 80 langues)
		Note totale de l'offrant :	Note totale :

4.1.1.2 Démonstration

Avant l'attribution du contrat, les offrants pourraient être appelés à faire une démonstration en direct de leur système, afin de prouver qu'il satisfait à chaque exigence énoncée dans l'énoncé des travaux. Le Canada se réserve le droit de déclarer une soumission irrecevable, si l'équipe d'évaluation des soumissions détermine que l'offrant n'a pas réussi à démontrer sa capacité technique à répondre aux exigences.

La démonstration doit être réalisée sans frais pour la GRC.

L'autorité contractante donnera un avis d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue de la démonstration.

Malgré la soumission écrite, si l'autorité contractante détermine pendant une démonstration que la solution proposée par l'offrant ne satisfait pas aux exigences de la demande de soumissions, l'offre sera déclarée non recevable.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Si l'offre est considérée comme recevable, l'autorité contractante calculera la valeur de la proposition financière en multipliant les volumes estimés fournis dans 4.1.2.2 par chaque élément de prix pour la période de l'offre à commandes et chacune des années d'option. La somme de ces résultats déterminera le prix total.

4.1.2.2 Détermination du prix total

Pour des fins d'évaluation seulement, l'autorité contractante se servira du volume estimé ci-dessous pour calculer le prix total. Le prix total sera évalué pour le besoin en entier, incluant les années d'option, en servant des taux globaux proposés par le soumissionnaire en annexe « B ».

VOLUME ESTIMÉ

Exigence	Description	Quantités annuelles utilisées à des fins d'évaluation uniquement
Utilisateur de niveau 1	Accès en lecture seule (voir description figurant à l'Annexe B – Base de paiement)	1 Utilisateur
Utilisateur de niveau 2	Accès de base (voir description figurant à l'Annexe B – Base de paiement)	1 Utilisateur
Utilisateur de niveau 3	Accès privilégié (voir description figurant à l'Annexe B – Base de paiement)	1 Utilisateur

4.2 Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes (DOC); et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour chaque critère assujéti aux critères cotés; et
 - d. si nécessaire, satisfaire aux critères de démonstration
2. Les offres qui ne répondent pas à (a) ou (b) ou (c) ou (d) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque offre recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque offre recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %.
6. Pour chaque offre recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. L'offre recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.
8. En cas d'égalité entre les deux offres de la note combinée de la note technique et le prix, le Canada peut, à sa seule discrétion, choisir l'offre ayant le prix le plus élevé.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois offres sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-184225/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-18-4225

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cy007. M7594184225

Id de l'acheteur - Buyer ID
cy007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)

		Offre 1	Offre 2	Offre 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué		\$55,000.00	\$50,000.00	\$45,000.00
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59.63$	$89/135 \times 70 = 46.15$	$92/135 \times 70 = 47.70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24.55$	$45/50 \times 30 = 27$	$45/45 \times 30 = 30.00$
Note combinée		84.18	73.15	77.70
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^{ième}	2 ^{ième}

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4, Processus de conformité des soumissions en phases

1. Généralités

- (a) Pour ce besoin, le Canada applique le PCSP tel que décrit ci-dessous.
- (b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus, les offrants sont et demeureront les seuls et uniques responsables de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs Offres, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les offrants de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans les Offres ou en réponse à toute communication provenant d'un offrant.

L'OFFRANT RECONNAÎT QUE LES EXAMENS LORS DES PHASES I ET II DU PRÉSENT PROCESSUS NE SONT QUE PRÉLIMINAIRES ET N'EMPÊCHENT PAS QU'UNE OFFRE SOIT NÉANMOINS JUGÉE NON RECEVABLE À LA PHASE III, ET CE, MÊME POUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AUX PHASES I OU II, ET MÊME SI L'OFFRE AVAIT ÉTÉ JUGÉE RECEVABLE À UNE PHASE ANTÉRIEURE. LE CANADA PEUT DÉTERMINER À SA DISCRÉTION QU'UNE OFFRE NE RÉPOND PAS À UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE À N'IMPORTE LAQUELLE DE CES PHASES. L'OFFRANT RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE MALGRÉ LE FAIT QU'IL AIT FOURNI UNE RÉPONSE À UN AVIS OU À UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (REC) (TEL QUE CES TERMES SONT DÉFINIS PLUS BAS) QU'IL EST POSSIBLE QUE CETTE RÉPONSE NE SUFFISE PAS POUR QUE SON OFFRE SOIT JUGÉE CONFORME AUX AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES.

- (c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part de l'offrant afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans son offre, et cette nouvelle information fera partie intégrante de son offre. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente ; une case non cochée dans un formulaire ; une erreur de forme ; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone ; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que l'offrant a indiqués pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de la demande d'offres à commandes uniquement lorsque la demande d'offres à commandes permet ce droit expressément. L'offrant disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise. Toute information fournie hors délais sera refusée.
- (d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2006 (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période d'Offre ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande d'offres confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).
- (e) Le Canada enverra un Avis ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. L'offrant doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'Avis ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'Avis ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'Avis ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'Avis ou le REC. Un Avis, ou un REC, envoyé par le Canada à l'offre à l'adresse fournie par celui-ci dans l'offre ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par l'offrant à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les offrants pour les

Offres retardataires, peu importe la cause.

2. Phase I : Offre financière

- (a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande d'offres, le Canada examinera l'offre pour déterminer si elle comporte une Offre financière et si celle-ci contient toute l'information demandée par la demande d'offres. L'examen par le Canada à la phase I se limitera à déterminer s'il y manque des informations exigées par la demande d'offres à l'offre financière. Cet examen n'évaluera pas si l'offre financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.
- (b) L'examen par le Canada durant la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- (c) Si le Canada détermine, selon sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas d'Offre financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans l'offre financière, l'offre sera alors jugée non recevable et sera rejetée.
- (d) Pour les Offres autres que celles décrites au paragraphe (c), Canada enverra un avis écrit à l'offre (« Avis ») identifiant où l'offre financière manque d'informations. Un offrant dont l'offre financière a été jugée recevable selon les exigences examinées lors de la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels offrants n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur Offre financière.
- (e) Les offrants qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période de grâce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.
- (f) Dans sa réponse à l'Avis, l'offrant n'aura le droit de redresser que la partie de son Offre financière indiquée dans l'Avis. Par exemple, lorsque l'Avis indique qu'un élément a été laissé en blanc, seule l'information manquante pourra ainsi être ajoutée à l'offre financière, excepté dans les cas où l'ajout de cette information entraînera nécessairement la modification des calculs qui ont déjà été présentés dans l'offre financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total). Les rajustements nécessaires devront alors être mis en évidence par l'offrant et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres.
- (g) Toute autre modification apportée à l'offre financière soumise par l'offrant sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque autre section de l'offre l'offrant. L'intégralité de l'information soumise conformément aux exigences de cette demande d'offres en réponse à l'Avis remplacera **uniquement** la partie de l'offre financière originale telle qu'autorisée ci-dessus et sera utilisée pour le reste du processus d'évaluation des Offres.
- (h) Le Canada déterminera si l'offre financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par l'offrant conformément à la présente section. Si l'offre financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, l'offre financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Seules les Offres jugées recevables conformément aux exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

3. Phase II : Offre technique

- (a) L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de l'offre technique afin de vérifier si l'offrant a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si l'offre technique répond à une norme ou répond à toutes les exigences de l'offre. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande d'offres comme faisant partie du Processus de conformité des Offres en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande d'offres comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.
- (b) Le Canada enverra un avis écrit, rapport d'évaluation de conformité (REC), à l'offrant précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que l'offre n'a pas respectées. Un offrant dont l'offre a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que son Offre a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. L'offrant en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.
- (c) L'offrant disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par le REC.
- (d) La réponse de l'offrant doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans l'offre, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par l'offrant. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à l'offre financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.
- (e) La réponse de l'offrant au REC devra spécifier, pour chaque cas, l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment en identifiant le changement effectué dans la section correspondante de l'offre initiale, et en identifiant dans l'offre initiale les modifications nécessaires qui en découlent. Pour chaque modification découlant de la réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC, l'offrant doit expliquer pourquoi une telle modification est nécessaire. Il n'incombe pas au Canada de réviser l'offre de l'offrant ; il incombe plutôt à l'offre d'assumer les conséquences si sa réponse au REC n'est pas effectuée conformément au présent paragraphe. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres.
- (f) Tout changement apporté à l'offre par l'offrant en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas pris en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande d'offres en réponse au REC remplacera, intégralement et uniquement la partie de l'offre originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.
- (g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par la présente section seront considérées comme faisant partie de l'offre et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de l'offre lors de la phase II que pour déterminer si l'offre respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de

l'évaluation pour augmenter les notes que l'offre originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré comme conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si l'offrant n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, l'offre sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par l'offrant lieront l'offrant dans le cadre de son Offre, mais la note originale de l'offrant, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour l'offre.

- (h) Le Canada déterminera si l'offre est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par l'offrant conformément à la présente section. Si l'offre n'est pas jugée recevable selon des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, l'offre financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Uniquement les Offres jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

4. Phase III : Évaluation finale de l'offre

- (a) À la phase III, le Canada complétera l'évaluation de toutes les Offres jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II. Les Offres seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offres, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.
- (b) Une Offre sera jugée non recevable et sera rejetée si elle ne respecte pas toutes les exigences d'évaluation obligatoires de la demande d'offres.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause [A3050T](#).

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être

fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

A. Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur](#)

les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

B. Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui**() **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

C. Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les conditions suivantes doivent être respectées après l'émission de l'offre à commandes :

- a) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
- b) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

6.1.2 On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

- a) Les ressources de l'entrepreneur qui seront requises sur place, à une installation de la GRC, doivent faire l'objet d'une autorisation d'accès aux installations de la GRC, validée par le Groupe de l'habilitation sécuritaire (GHS) de la GRC.
- b) L'entrepreneur ne doit pas retirer ou copier tout renseignement ou bien DÉSIGNÉ ou CLASSIFIÉ des lieux de travail identifiés.
- c) L'entrepreneur doit respecter les dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et du Guide de sécurité, figurant à l'annexe F.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Clauses du *Guide des CCUA*

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007-05-25
M7035T	Liste des sous-traitants proposés	2013-07-10
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30

7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée

dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) périodes supplémentaires d'une année chacune aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Susan Westall

Titre : Chef d'équipe en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des approvisionnements en communication

Adresse : 360 rue Albert, 12^e étage, Ottawa, ON

Téléphone : 613-949-8350

Courriel : susan.westall@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : DG Acquisitions et Marchés de la Gendarmerie royale du Canada

7.8 Procédures pour les commandes

Les commandes subséquentes seront passées par la GRC.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000,00\$ (taxes applicables incluses).

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2035](#) (2018-06-21) Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12.2 Clauses du Guide des CCUA

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE
M3060C	Attestation du contenu canadien	2008-05-12

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

7.15 Améliorations de services

Le soumissionnaire convient d'informer le responsable de l'offre à commandes de toutes les améliorations qui touchent les travaux, y compris les améliorations technologiques, administratives, commerciales ou autres. Le soumissionnaire accepte d'offrir au Canada :

1. dans le cadre de ses services habituels, sans frais supplémentaires, toutes les améliorations que le soumissionnaire offre à tout autre client sans frais supplémentaires et les mêmes services ou des services semblables à ceux que le Canada recevra en vertu de la présente offre à commandes; et
2. dans le cadre de ses services habituels, à des tarifs qui n'excèdent pas le meilleur prix pour des travaux de qualité et de quantité semblables, toutes les améliorations que le soumissionnaire offre à tout autre client.

Toute autre amélioration entraînant des coûts supplémentaires ne doit être apportée qu'après avoir été approuvée par écrit par le responsable de l'offre à commandes et sera reflétée dans une modification faite à l'offre à commandes. Le prix de ces autres améliorations au service sera négocié au cas par cas. Ces améliorations peuvent comprendre, entre autres, de nouvelles offres de services communes aux avancées technologiques.

7.16 Prestation de services supplémentaires compris dans la portée

Le soumissionnaire peut être tenu de fournir, sur demande, des services supplémentaires ponctuels compris dans la portée en utilisant les systèmes, les services et les ressources fournis par le soumissionnaire.

Ces services seront demandés par la passation d'une commande subséquente à l'offre à commandes ou par sa modification. Ces services peuvent comprendre notamment des améliorations personnalisées qui ne sont offertes à aucun autre client.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2035 (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE
<u>C0705C</u>	Vérification discrétionnaire des comptes	2010-01-11
<u>A2000C</u>	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
<u>A9113C</u>	Manipulation de renseignements personnels	2014-11-27

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat est du _____ au _____ inclusivement.

7.4 Responsables

7.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.4.3 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____.

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.6 Paiement

7.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.2 Paiement anticipé

Le Canada paiera à l'avance l'entrepreneur pour les travaux si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada.

7.6.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

REMARQUE : à être complété à l'émission de l'offre à commandes.

7.7 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés dans la facture soient complétés.
2. L'entrepreneur doit distribuer les factures comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie de la facture doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.8 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

A. Titre

La GRC aimerait acquérir des outils logiciels pour les médias sociaux.

B. Objectif

Le présent besoin vise à acquérir une plateforme de médias sociaux livrée comme solution de logiciel en tant que service (solution SaaS) pour aider la GRC à gérer les enjeux de sécurité majeurs et prioritaires pour les Canadiens. Les médias sociaux et les renseignements publics seront utilisés pour cerner des menaces, répondre à des préoccupations du public, déterminer des enjeux de relations publiques éventuels et améliorer l'information stratégique, opérationnelle et tactique afin de perfectionner le processus décisionnel en cas de crise ou d'événement majeur.

C. Contexte

La capacité d'accéder à des renseignements publics sur Internet et de les utiliser est désormais un outil majeur pour appuyer les efforts de maintien de l'ordre dans une variété de disciplines du domaine policier, y compris les services de police communautaires, l'ordre public, les crimes majeurs, le crime organisé et la sécurité nationale. Les données de source ouverte contribuent aux initiatives se rapportant aux renseignements criminels, aux enquêtes criminelles et aux stratégies de mobilisation du public. Une des tâches essentielles à la connaissance des médias sociaux est effectuée par un logiciel d'application, qui effectue des analyses en temps réel, accède au contenu et aux sources de données publiques sur Internet et y effectue des recherches, y compris, sans s'y limiter, Twitter, Facebook, les blogues, les salons de clavardage, les babillards électroniques, les réseaux sociaux, les sites de partage d'images et de vidéos, le «Darknet», les sites de nouvelles et d'autres sources ouvertes pertinentes pour le mandat du programme.

D. Portée

L'entrepreneur doit fournir une plateforme de solution SaaS qui accède en temps réel et sur demande au contenu d'information public et commercial et l'analyse, en plus de fournir des fonctions de mesure en ligne, d'exportation de données, de vérification, de production de rapports et d'alertes.

1. Ce service doit :

- a. être une interface SaaS Web sécurisée hébergée dans un pays du Groupe des cinq (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni ou États-Unis);
- b. préserver la confidentialité et l'intégrité des données transmises par la GRC sur Internet;
- c. assurer le respect des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels;
- d. veiller à ce qu'il soit impossible de savoir que les données ont été recueillies par la GRC;
- e. prendre en charge de 1 à 20 utilisateurs;
- f. être accessible en permanence toute l'année;
- g. être accessible à partir de plusieurs appareils (p. ex. téléphones intelligents, ordinateurs personnels, tablettes) sur les réseaux informatiques de la GRC et sur des réseaux externes;
- h. donner accès à au moins cinq sources de données et « Darknet », à partir des types de sources de données énumérés ci-dessous dans E. Sources de données;

-
- i. accéder aux données du « Darknet » (sites .onion);
 - j. effectuer des recherches et appliquer des filtres en fonction de secteurs géographiques prédéfinis connus grâce aux sources de données permettant d'effectuer des recherches par géolocalisation :
 - i. application de rayons de recherche;
 - ii. application de formes de géolocalisation personnalisées;
 - iii. application de plusieurs paramètres de géolocalisation dans une seule recherche;
 - k. analyser et afficher le contenu original des médias sociaux dans plusieurs langues;
 - l. offrir des algorithmes linguistiques avancés en temps réel – permettre d'effectuer des recherches de base en français ou en anglais et fournir des résultats en différentes langues grâce à un système de recherche multilingue et aux résultats de base réintégrés dans la plateforme;
 - m. trouver et chercher des mots-clés dans une langue en particulier ou au moyen d'une traduction mot à mot;
 - n. offrir un traitement du langage naturel (TLN), soit la capacité de comprendre le contexte de la publication dans une langue donnée;
 - o. effectuer des recherches fondées sur des concepts d'entité et des catégories dans un domaine donné;
 - p. offrir une fonction de recherche de contenu non textuel (reconnaissance d'image) qui ne se limite pas à la reconnaissance de logos;
 - q. offrir des techniques de recherche avancées (recherche booléenne) pour des résultats précis;
 - i. opération ET (c.-à-d. +);
 - ii. opération OU (c.-à-d. |);
 - iii. opération SAUF (c.-à-d. -);
 - r. livrer le contenu d'une publication réelle, ainsi que les liens de la source vers l'abonné ou le site Web à l'origine de la publication;
 - s. permettre à l'utilisateur de sélectionner des sujets et des sources pour les statistiques sur les médias sociaux;
 - t. envoyer des alertes par courriel ou messagerie texte et produire un rapport sur les éléments d'intérêt définis par la GRC;
 - i. cette alerte ne doit pas inclure les critères de recherche ayant mené à la sélection de ces éléments;
 - u. exporter des données en format original, HTML, PDF, SDV, XML, JSON (ou semblable) vers un ordinateur personnel local, un CD ou une clé USB;
 - v. exporter des données par l'entremise d'une interface de programmation d'applications (API) générale;
 - w. intégrer des données avec d'autres applications d'analyse, c.-à-d. Google Analytics, Webtrends, etc.
 - x. Avoir la capacité de vérifier l'accès des utilisateurs et les modifications sur demande de la GRC
 - y. offrir à tous les utilisateurs la possibilité de purger et de supprimer les données recueillies.

2. Autres caractéristiques et fonctionnalités souhaitables

Le service devrait :

- a. préserver la confidentialité et l'intégrité des données statiques de la GRC;
- b. prendre en charge une interface utilisateur bilingue (français et anglais);
- c. permettre d'utiliser des adresses courriel et des comptes utilisateurs génériques pour accéder à la plateforme;
- d. pouvoir vérifier l'accès et les modifications des utilisateurs;
 - i. cela comprend notamment :
 1. les heures d'ouverture et de fermeture de session;
 2. la création et la suppression de projets;
 3. la modification des critères de recherche;
 4. la capacité à repérer des abus ou des infractions à la politique;
 5. la capacité de la GRC de nommer des utilisateurs donnés qui pourront vérifier une partie, ou encore la totalité, des accès ou des modifications des utilisateurs de la GRC à la plateforme;
 6. la capacité d'effectuer une vérification à partir d'une autorité centrale;
- e. mettre en évidence les sujets importants ou les principaux influenceurs;
- f. fournir un accès au contenu public tiré de sites Internet, avec la possibilité de faire porter les recherches sur des sites Internet et des blogues de nouvelles précis, définis par la GRC;
- g. permettre l'utilisation de techniques de recherche avancées (recherche booléenne) pour des résultats précis;
 - ii. opération TRONCATURE (c.-à-d. *);
 - iii. opération EXPRESSION EXACTE (c.-à-d. " ");
 - iv. opération PRÈS DE (espace entre les mots-clés);
 - v. opération FLOUE (variation des mots-clés);
- h. permettre aux utilisateurs d'ajouter des étiquettes de métadonnées personnalisées pour l'organisation de données de médias sociaux non structurées. Les étiquettes de métadonnées peuvent comprendre :
 - vi. attribution (utilisateur);
 - vii. classification de la publication;
 - viii. priorité;
 - ix. mobilisation;
 - x. remarques;
 - xi. étiquettes (publications);
 - xii. étiquettes (sources);
 - xiii. ton;
- i. permettre le traitement en vrac de listes de pertinence et d'accréditations importées sous forme de feuille de calcul ou dans d'autres formats personnalisés;
- j. offrir la possibilité d'exploiter des technologies d'intelligence artificielle;
 - a. apprentissage machine;
 - b. traitement du langage;
 - c. analyse des liens et des réseaux;
 - d. analyse du texte et des images.
- k. être configuré pour prendre en charge une variété d'utilisateurs, d'équipes, de programmes et de domaines de sécurité distincts afin qu'il soit possible d'isoler des caractéristiques de la plateforme et d'accéder au contenu des fonctionnalités;
- l. à la demande d'utilisateurs de la GRC, échanger des données ou du contenu avec d'autres utilisateurs de la plateforme de la GRC ou avec d'autres partenaires utilisant la même plateforme;

E. Sources de données

L'entrepreneur doit fournir un minimum de cinq sources de données ainsi que « Darknet », et doit fournir un accès complet aux types de sources de données afin d'inclure, sans s'y limiter, les catégories et exemples de sources suivants :

<u>Réseautage social</u>	<u>Forums de discussion</u>	<u>Petites annonces</u>
Twitter, VK, Facebook, etc.	Reddit, Telegram, Tumblr, blogues, babillards électroniques, etc.	eBay, Kijiji, agrégateurs de publicités, sources de marketing, etc.
<u>Stockage de fichiers</u>	<u>Références</u>	<u>Portails</u>
Pastebin, Vidme, etc.	Intel Center, Stormfront, PIPL, services d'agrégateurs, etc.	Google, Wayback Machine, Yahoo, Bing, Naver etc.
<u>Partage d'images</u>	<u>Partage de vidéos</u>	<u>Darknet</u>
Flickr, Instagram, etc.	YouTube, Vine, etc.	Flashpoint, DarkOwl
<u>Conservation du contenu</u>	<u>Avis des consommateurs</u>	<u>Réseaux de magasinage</u>
Pinterest, Flipboard, etc.	Yelp, TripAdvisor, etc.	Polyvore, Etsy, Fancy, etc.

F. Exigences en matière d'analyse

La plateforme devrait :

- a. fournir aux utilisateurs des renseignements essentiels en leur permettant d'analyser des conversations dans différentes sources de données à la fois au moyen d'une seule collecte de données;
- b. assurer la pertinence des données recueillies (obtention des données recherchées) pour confirmer que les renseignements publics et commerciaux accessibles respectent les objectifs du plan de collecte de données s'harmonisant avec le mandat du programme de la GRC :
 - i. capacité d'effectuer des recherches par géolocalisation, sources de données, noms d'utilisateurs, adresses courriel, numéros de téléphone, renseignements de base, villes, pays d'origine, mots-clés, images et émojis. Capacité d'inclure le contenu provenant d'adresses URL personnalisées (robot d'indexation);
 - ii. capacité d'effectuer des recherches Web semblables à celles de Google dans la plateforme;
 - iii. capacité d'effectuer des collectes de données automatisées pour atteindre les objectifs du plan de collecte de données :
 - donner les résultats en temps quasi réel;
 - iv. capacité accrue de permettre à un utilisateur de la GRC d'effectuer une recherche dans une langue (français et anglais) et de faire traduire les critères de recherche par la plateforme en plusieurs langues;
- c. offrir aux utilisateurs la possibilité de traiter et de trier les données recueillies afin d'effectuer une analyse approfondie :

-
- i. capacité accrue de traduire de la langue d'origine les données recueillies dans la plateforme en français ou en anglais;
 - ii. capacité d'appliquer des étiquettes de données personnalisées afin de catégoriser et de regrouper les données recueillies dans l'objectif d'y appliquer d'autres filtres ou de les soumettre à des processus d'analyse;
 - iii. capacité d'appliquer à la fois des filtres d'inclusion et d'exclusion aux données recueillies afin d'affiner les résultats et de respecter ainsi les objectifs du plan de collecte de données en fonction des éléments suivants :
 1. mots-clés (inclusion ou exclusion, opérateurs booléens);
 2. mot-clic;
 3. nom d'utilisateur;
 4. émoji;
 5. image;
 6. date et heure;
 7. géolocalisation (si la source de données fournit ce renseignement);
 8. langue d'origine;
 9. source de données;
 10. type de données;
 11. ton (s'il est accessible);
 12. auteur;
 13. portée;
 14. popularité;
 - d. offrir aux utilisateurs la possibilité de créer des filtres complexes dans la plateforme;
 - e. offrir aux utilisateurs la possibilité de consulter les données et de les analyser plus en profondeur :
 - i. capacité de représenter visuellement les données dans des diagrammes à secteurs, des graphiques à bandes, des cartes et des flux;
 - ii. capacité de consulter les résultats filtrés des données :
 1. afficher le nombre ou les résultats d'une collecte de données en particulier;
 2. afficher la source de données;
 3. afficher le contenu d'une collecte de données en particulier;
 4. afficher le contenu dans sa langue d'origine;
 5. afficher le contenu en français ou en anglais;
 - iii. capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour le volume :
 1. volume de données;
 2. types de sources (Twitter, nouvelles, YouTube, etc.);
 3. langues;
 4. ton;
 - iv. capacité d'exporter les diagrammes et les graphiques (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
 - v. capacité d'afficher des nuages de mots;
 1. affichage des mots les plus mentionnés;
 2. affichage des mots-clics les plus mentionnés;

3. affichage des auteurs les plus mentionnés;
4. capacité d'exporter les nuages de mots (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- vi. capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour l'analyse du ton :
 1. affichage du ton positif, neutre et négatif;
 2. capacité d'exporter les diagrammes et les graphiques (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- vii. capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour les types de sources :
 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- viii. capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques représentant les auteurs du contenu :
 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- ix. capacité d'afficher les adresses URL et les liens intégrés dans une collecte de données en particulier :
 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- x. capacité d'afficher l'emplacement de contenu géolocalisé sur une carte :
 1. capacité d'afficher le contenu sur une carte;
 2. capacité d'afficher le contenu sur une carte satellite;
 3. capacité d'afficher le contenu par publication, par densité ou par ton;
 4. capacité d'afficher le contenu par pays, par ville ou par géolocalisation au moyen du rayon;
 5. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- xi. capacité d'ajouter des critères de filtrage à la collecte de données d'un seul cadre pour affiner les résultats;
- xii. capacité d'analyser les liens entre les comptes de médias sociaux afin de connaître les liens mutuels et les degrés de séparation;
 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);
- xiii. capacité de fournir l'hyperlien actif de la source de données initiale;

G. Soutien à la formation

L'entrepreneur doit offrir une formation en ligne (virtuelle) sur la plateforme. Cette formation doit au moins traiter des sujets suivants :

- a. la façon d'accéder à la plateforme;
- b. la façon de préparer un projet (information détaillée);
- c. la façon de définir une stratégie de recherche et d'analyse;
- d. l'utilisation de la plateforme pour analyser les données des médias sociaux;
- e. la façon de préciser et d'effectuer une recherche dans les données des médias sociaux au moyen de mots-clés, de plages de temps, de limites géographiques et de la logique booléenne, en plus des mots-clés traditionnels;
- f. la façon de supprimer les résultats redondants (p. ex. publications en double, gazouillis partagés);
- g. la façon de configurer les recherches pour obtenir une couverture adéquate tout en réduisant les volumes de données importants;
- h. la façon de personnaliser le tableau de bord de la plateforme;
- i. la façon de trouver et de visualiser les données géolocalisées;
- j. la façon de déterminer, de quantifier et d'afficher les résultats sur les médias sociaux;

- k. la façon d'utiliser toutes les options de filtrage;
- l. la façon d'utiliser toutes les options d'analyse;
- m. la façon d'interpréter les résultats des analyses;
- n. la façon de déterminer l'identité des utilisateurs et des organisations qui publient les données des médias sociaux;
- o. la façon de déterminer, de quantifier, de classer par ordre de grandeur et de voir le niveau d'influence des utilisateurs qui publient les données des médias sociaux;
- p. la façon de déterminer et de visualiser le ton (positif, négatif ou neutre) lié aux données des médias sociaux;
- q. la façon d'exporter les données et les visualisations des médias sociaux dans des formats de rapports courants.

L'entrepreneur doit aussi fournir un accès aux manuels, aux guides d'utilisateur ou aux autres documents décrivant les éléments ci-dessus ou à des copies électroniques de ces documents.

Les besoins de formation devraient être minimes si l'interface de l'outil est intuitive. Par contre, une formation initiale en ligne (virtuelle) devrait être offerte à tous les utilisateurs, et d'autres formations devront s'ajouter lorsque de nouveaux utilisateurs se joindront aux équipes pendant la durée du contrat.

H. Soutien

L'entrepreneur doit offrir un soutien technique à la GRC (ou à ses représentants autorisés) par téléphone et par courriel en permanence, toute l'année.

I. Contraintes

1. L'entrepreneur doit respecter les textes énoncés ci-dessous.
 - Directives du gouvernement du Canada sur l'utilisation sécurisée des services commerciaux d'informatique en nuage
Mise en œuvre de la politique sur la sécurité
 - *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*
LPRPDE
 - *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada
Loi sur la protection des renseignements personnels;
 - Dispositions législatives de l'Union européenne (UE) sur la protection des renseignements personnels
 - *Règlement général sur la protection des données* (RGPD)
 - Entente de confidentialité
 - Tous les membres du personnel de l'entrepreneur doivent signer une entente de confidentialité.
2. L'Entrepreneur pourrait être appelé à fournir des documents, notamment des diagrammes sur l'architecture et le réseau, pour aider la GRC à effectuer une évaluation de la sécurité ou une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée du système d'information ou du service avant qu'elle en approuve l'exploitation.

L'Entrepreneur est tenu d'étayer clairement les contrôles et les caractéristiques de sécurité mis en œuvre dans ses services de plateforme. Ces contrôles comprennent ceux dont l'entrepreneur a hérité. Par exemple, un fournisseur de logiciels qui utilise un fournisseur d'infrastructure pour assurer la prestation d'une offre de logiciel-service héritera des contrôles de sécurité du

fournisseur d'infrastructure. Dans ce cas, l'Entrepreneur doit mettre en œuvre les contrôles de sécurité appropriés dans sa portée et obtenir l'assurance que l'offre d'infrastructure-service ou de plateforme-service sous-jacente mise à contribution pour l'offre de logiciel-service a obtenu des certifications industrielles ou rapports de vérification de tiers valides.

La GRC peut demander à l'Entrepreneur de fournir des rapports indépendants comme les rapports ci-dessous pour établir l'assurance d'une tierce partie lorsqu'une inspection et un audit physiques par la GRC ne sont ni pratiques ni faisables.

- a. ISO/IEC 27001
- b. ISO/IEC 27017
- c. ISO/IEC 27018
- d. *Federal Risk and Authorization Management Program (FedRAMP)*
- e. Normes de sécurité sur les données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS)
- f. *Attestation Security, Trust and Assurance Registry (STAR)* de la *Cloud Security Alliance (CSA)*
- g. Rapports d'audit ou certifications sur les contrôles d'une société de services (SOC) de l'*American Institute of Chartered Public Accountants*
- h. Cloud Controls Matrix (CCM) v3.01, ou version subséquentes

J. Jalons

1. À l'émission d'une commande subséquente dans le cadre du présent contrat :
 - a. livraison des informations de connexion aux comptes sur une plateforme de médias sociaux;
 - b. prestation de la formation sur la plateforme de médias sociaux;
 - c. livraison des documents de formation électroniques.
2. Pour la durée des commandes subséquentes dans le cadre du présent contrat :
 - a. prestation de services de soutien technique par téléphone;
 - b. livraison des informations de connexion aux comptes sur une plateforme de médias sociaux, au besoin, conformément aux autres commandes subséquentes dans le cadre du présent contrat;
 - c. prestation de la formation sur la plateforme de médias sociaux, pour les nouveaux utilisateurs et les utilisateurs supplémentaires.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les éléments des modalités de paiement ci-après doivent être complétés en indiquant un prix ou en indiquant 'sans objet' pour une exigence pas inclus dans l'offre. **Les offrants doivent fournir les prix unitaires tel que demandé.** Si les offrants présentent leur prix dans une autre unité que celle qui leur est demandée, leur offre sera jugée invalide et sera rejetée.

Pour tous les niveaux, les soumissionnaires doivent remplir la liste de vérification des exigences, des fonctions et du type de source de données jointe sous Pièce jointe 1 à l'Annexe B.

L'offrant est tenu de proposer des prix unitaires fermes, tous frais compris, hors TPS/TVH, comme indiqué ci-après. Tous les prix doivent comprendre tous les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que toutes les dépenses directes assumées pour l'exécution du travail, comme les frais de droits d'auteurs, les frais de services de messagerie, d'appels interurbains, ainsi que tous les autres frais remboursables.

Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir et de tenir à jour, à ses propres frais, toutes les licences et approbations réglementaires ainsi que tous les permis et certificats exigés pour l'exécution des travaux. Le Canada ne paiera aucune tierce partie pour ce qui est de ces permis, licences ou approbations.

Niveau d'utilisateur	Description / exigences	Prix par utilisateur et par an				
		Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025
<u>Utilisateur de niveau 1 (lecture seule)</u>	<p>L'accès en lecture seule doit comprendre :</p> <p>L'accès à des données persistantes recueillies à partir de recherches effectuées par les utilisateurs des niveaux 2 et 3, avec la possibilité d'affiner et d'analyser davantage.</p> <p>Le prix doit inclure toutes les fonctions et exigences de l'énoncé des travaux figurant à l'Annexe A :</p> <p>Section D. Portée, paragraphe 1. Section G. Formation et soutien Section H. Soutien</p> <p>Le prix doit inclure toutes les sources de données, les caractéristiques et les fonctionnalités incluses dans la réponse du soumissionnaire à tous les critères cotés.</p>	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année

Niveau d'utilisateur	Description / exigences	Prix par utilisateur et par an				
		Pour les commandes subséquents passées au cours de la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021	Pour les commandes subséquents passées au cours de la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022	Pour les commandes subséquents passées au cours de la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023	Pour les commandes subséquents passées au cours de la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024	Pour les commandes subséquents passées au cours de la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025
Utilisateur de niveau 2 (de base)	<p>L'accès de base :</p> <p>Le prix doit inclure toutes les fonctions et exigences de l'énoncé des travaux figurant à l'Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section D. Portée, paragraphe 1. • Section G. Formation et soutien • Section H. Soutien <p>Le prix doit inclure toutes les sources de données, les caractéristiques et les fonctionnalités incluses dans la réponse du soumissionnaire à tous les critères cotés.</p>	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année

Niveau d'utilisateur	Description / exigences	Prix par utilisateur et par an				
		Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024	Pour les commandes subséquentes passées au cours de la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025
Utilisateur de niveau 3 (privilégié)	<p>L'accès privilégié :</p> <p>Le prix doit inclure toutes les fonctions et exigences de l'énoncé des travaux figurant à l'Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section D. Portée, paragraphe 1. • Section G. Formation et soutien • Section H. Soutien <p>Le prix doit inclure au minimum :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 50 % (6) des caractéristiques et des fonctionnalités souhaitées dans l'énoncé des travaux figurant à l'annexe A, section D, paragraphe 2; 2) 50 % des caractéristiques et fonctionnalités requises (11) dans la section F – Exigences en matière d'analyse. <p><u>Les soumissionnaires doivent remplir la liste de vérification ci-jointe – Pièce jointe 1 à l'annexe B</u></p> <p>Le prix doit inclure toutes les sources de données, les caractéristiques et les fonctionnalités incluses dans la réponse du soumissionnaire à tous les critères cotés.</p>	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année	Prix tout compris : _____ \$ / utilisateur par année

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-184225/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-18-4225

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cy007. M7594184225

Id de l'acheteur - Buyer ID
cy007
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

L'offrant peut indiquer le coût des sources de données supplémentaires (en plus des sources de données requises énumérées dans l'énoncé des travaux figurant à l'Annexe A). L'offrant doit fournir le nom des sources de données, une description, une description et le prix par utilisateur et par an. Tous les frais liés aux données (s'il y a lieu pour la source de données) doivent également être indiqués. L'offrant peut ajouter des lignes supplémentaires au besoin.

Les sources de données privilégiées ne sont pas incluses dans les niveaux 1, 2 et 3 ci-dessus, mais elles peuvent être demandées selon les besoins			
Source de données	Description	Prix de l'accès par utilisateur et par an	Prix pour les frais liés aux données (le cas échéant)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-184225/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-18-4225

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cy007. M7594184225

Id de l'acheteur - Buyer ID
cy007
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 1 À L'ANNEXE B - LISTE DE VÉRIFICATION UTILISATEUR DE NIVEAU 1, 2 ET 3

Le soumissionnaire doit remplir la liste de vérification ci-dessous pour chaque niveau d'utilisateur (1, 2 et 3) en indiquant les caractéristiques/fonctionnalités et les exigences en matière d'analyse qu'il inclut dans son offre, dans le prix qu'il a soumis pour chaque niveau d'utilisateur :

Il est à noter que, pour le niveau 3, le prix du soumissionnaire doit inclure un minimum de 50 % (6) des 12 caractéristiques et fonctionnalités supplémentaires souhaitées ci-dessous et un minimum de 50 % (11) des 22 exigences en matière d'analyse.

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
1	Préserver la confidentialité et l'intégrité des données statiques de la GRC;			
2	Prendre en charge une interface utilisateur bilingue (français et anglais);			
3	Permettre d'utiliser des adresses courriel et des comptes utilisateurs génériques pour accéder à la plateforme;			
4	Pouvoir vérifier l'accès et les modifications des utilisateurs; cela comprend notamment : - les heures d'ouverture et de fermeture de session; - la création et la suppression de projets; - la modification des critères de recherche; - la capacité à repérer des abus ou des infractions à la politique; - la capacité de la GRC de nommer des utilisateurs donnés qui pourront vérifier une partie, ou encore la totalité, des accès ou des modifications des utilisateurs de la GRC à la plateforme; ou - la capacité d'effectuer une vérification à partir d'une autorité centrale.			
5	Mettre en évidence les sujets importants ou les principaux influenceurs;			
6	Fournir un accès au contenu public tiré de sites Internet, avec la possibilité de faire porter les recherches sur des sites Internet et des blogues de nouvelles précis, définis par la GRC;			
7	Permettre l'utilisation de techniques de recherche avancées (recherche booléenne) pour des résultats précis; - opération TRONCATURE (c.-à-d. *); - opération EXPRESSION EXACTE (c.-à-d. " "); - opération PRÈS DE (espace entre les mots-clés); ou - opération FLOUE (variation des mots-clés);			

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
8	Permettre aux utilisateurs d'ajouter des étiquettes de métadonnées personnalisées pour l'organisation de données de médias sociaux non structurées. Les étiquettes de métadonnées peuvent comprendre : attribution (utilisateur); classification de la publication; priorité; mobilisation; remarques; étiquettes (publications); étiquettes (sources); ou ton			
9	Permettre le traitement en vrac de listes de pertinence et d'accréditations importées sous forme de feuille de calcul ou dans d'autres formats personnalisés;			
10	Offrir la possibilité d'exploiter des technologies d'intelligence artificielle; apprentissage machine; traitement du langage; analyse des liens et des réseaux; ou analyse du texte et des images.			
11	Être configuré pour prendre en charge une variété d'utilisateurs, d'équipes, de programmes et de domaines de sécurité distincts afin qu'il soit possible d'isoler des caractéristiques de la plateforme et d'accéder au contenu des fonctionnalités;			
12	À la demande d'utilisateurs de la GRC, échanger des données ou du contenu avec d'autres utilisateurs de la plateforme de la GRC ou avec d'autres partenaires utilisant la même plateforme;			
Numéro or Nombre	Exigences en matière d'analyse	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
1	Fournir aux utilisateurs des renseignements essentiels en leur permettant d'analyser des conversations dans différentes sources de données à la fois au moyen d'une seule collecte de données.			
2	Capacité d'effectuer des recherches par géolocalisation, sources de données, noms d'utilisateurs, adresses courriel, numéros de téléphone, renseignements de base, villes, pays d'origine, mots-clés, images et émojis.			

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
	Capacité d'inclure le contenu provenant d'adresses URL personnalisées (robot d'indexation);			
3	Capacité d'effectuer des recherches Web semblables à celles de Google dans la plateforme;			
4	Capacité d'effectuer des collectes de données automatisées pour atteindre les objectifs du plan de collecte de données : <ul style="list-style-type: none"> • donner les résultats en temps quasi réel; 			
5	Capacité accrue de permettre à un utilisateur de la GRC d'effectuer une recherche dans une langue (français et anglais) et de faire traduire les critères de recherche par la plateforme en plusieurs langues;			
6	Capacité accrue de traduire de la langue d'origine les données recueillies dans la plateforme en français ou en anglais;			
7	Capacité d'appliquer des étiquettes de données personnalisées afin de catégoriser et de regrouper les données recueillies dans l'objectif d'y appliquer d'autres filtres ou de les soumettre à des processus d'analyse;			
8	Capacité d'appliquer à la fois des filtres d'inclusion et d'exclusion aux données recueillies afin d'affiner les résultats et de respecter ainsi les objectifs du plan de collecte de données en fonction des éléments suivants: <ol style="list-style-type: none"> 1. mots-clés (inclusion ou exclusion, opérateurs booléens); 2. mot-clic; 3. nom d'utilisateur; 4. émoji; 5. image; 6. date et heure; 7. géolocalisation (si la source de données fournit ce renseignement); 8. langue d'origine; 			

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
	<ul style="list-style-type: none"> 9. source de données; 10. type de données; 11. ton (s'il est accessible); 12. auteur; 13. portée; ou 14. popularité 			
9	Offrir aux utilisateurs la possibilité de créer des filtres complexes dans la plateforme;			
10	Capacité de représenter visuellement les données dans des diagrammes à secteurs, des graphiques à bandes, des cartes et des flux;			
11	Capacité de consulter les résultats filtrés des données : <ul style="list-style-type: none"> 1. afficher le nombre ou les résultats d'une collecte de données en particulier; 2. afficher la source de données; 3. afficher le contenu d'une collecte de données en particulier; 4. afficher le contenu dans sa langue d'origine; ou 5. afficher le contenu en français ou en anglais; 			
12	Capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour le volume : <ul style="list-style-type: none"> 1. volume de données; 2. types de sources (Twitter, nouvelles, YouTube, etc.); 3. langues; ou 4. ton; 			
13	Capacité d'exporter les diagrammes et les graphiques (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);			
14	Capacité d'afficher des nuages de mots; <ul style="list-style-type: none"> 1. affichage des mots les plus mentionnés; 2. affichage des mots-clés les plus mentionnés; 3. affichage des auteurs les plus mentionnés; ou 4. capacité d'exporter les nuages 			

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
	de mots (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);			
15	Capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour l'analyse du ton : <ol style="list-style-type: none"> 1. affichage du ton positif, neutre et négatif; ou 2. capacité d'exporter les diagrammes et les graphiques (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.); 			
16	Capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques pour les types de sources : <ol style="list-style-type: none"> 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.); 			
17	Capacité d'afficher les diagrammes et les graphiques représentant les auteurs du contenu : <ol style="list-style-type: none"> 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.); 			
18	Capacité d'afficher les adresses URL et les liens intégrés dans une collecte de données en particulier : <ol style="list-style-type: none"> 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.); 			
19	Capacité d'afficher l'emplacement de contenu géolocalisé sur une carte : <ol style="list-style-type: none"> 6. capacité d'afficher le contenu sur une carte; 7. capacité d'afficher le contenu sur une carte satellite; 8. capacité d'afficher le contenu par publication, par densité ou par ton; 9. capacité d'afficher le contenu par pays, par ville ou par 			

Nombre	Caractéristiques / Fonctionnalités	Inclus dans l'offre: Oui / Non		
		Utilisateur de niveau 1	Utilisateur de niveau 2	Utilisateur de niveau 3
	géolocalisation au moyen du rayon; ou 10. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);			
20	Capacité d'ajouter des critères de filtrage à la collecte de données d'un seul cadre pour affiner les résultats;			
21	Capacité d'analyser les liens entre les comptes de médias sociaux afin de connaître les liens mutuels et les degrés de séparation; 1. capacité d'exporter les données (c.-à-d. CSV, PDF, JPEG, etc.);			
22	Capacité de fournir l'hyperlien actif de la source de données initiale;			

ANNEXE « C » ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série _____, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série : **M7594-184225.**

Signature

Date

ANNEXE « D » OFFRES À COMMANDES – ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Conformément aux dispositions de la section intitulée « Offres à commandes – Établissement de rapports » de l'offre à commandes de l'offrant, ce dernier doit produire un rapport trimestriel et le soumettre au responsable de l'offre à commandes, au plus tard 30 jours après la fin de la période visée.

Le rapport trimestriel doit comprendre les renseignements suivants pour toute commande subséquente à l'offre à commandes durant la période visée¹ :

NUMÉRO DE L'OFFRE À COMMANDES :			M7594-184225				
NOM DE L'OFFRANT :							
PÉRIODE TRIMESTRIELLE VISÉE PAR LE RAPPORT :							
DATE :							
#	Nom du ministère	Numéro de la commande ou commande subséquente	Date de la commande ou commande subséquente	Valeur (\$) de la commande subséquente (incluant les taxes)	Nom de la personne-ressource du client	Adresse de courriel de la personne-ressource du client	Numéro de téléphone de la personne-ressource du client

Compilé par la quantité requise. Les périodes de déclaration trimestrielles sont définies comme suit :

Premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin ;

Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre ;

Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre ;

Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

ANNEXE « E » – GUIDE DE SÉCURITÉ DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Exigences générales en matière de sécurité

Tous les entrepreneurs et les sous-traitants visés par le présent contrat doivent respecter l'environnement de sécurité de la GRC en se conformant aux directives énoncées dans le présent document.

1. Les ressources de l'entrepreneur ne peuvent accéder qu'aux endroits des installations de la GRC qui sont requis pour réaliser les objectifs du contrat.
2. Aucun renseignement ou autre bien classifié ou protégé ne sera retiré des installations de la GRC sans l'approbation du représentant ministériel ou du responsable technique. Si la demande est approuvée, le transport ou la transmission de l'élément protégé ou classifié doit être réalisé conformément aux exigences relatives à la sécurité du guide Transport et transmission de renseignements protégés ou classifiés de la GRC.
3. Les articles à usage restreint, comme les caméras, les téléphones cellulaires et les appareils audiovisuels, seront laissés au bureau principal de la sécurité dès l'arrivée à toute installation de la GRC, sauf si une approbation écrite a été obtenue au préalable.
4. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit posséder une autorisation de détenir des renseignements (ADR) valide.
5. Les renseignements divulgués dans le cadre du présent contrat seront administrés, gérés et éliminés conformément aux politiques de sécurité de la GRC et à la Politique sur la sécurité du gouvernement.
6. L'entrepreneur signalera sans tarder à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de renseignements communiqués dans le cadre du présent contrat et lui donnera des précisions à cet égard.
7. L'entrepreneur sera tenu d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. (Par exemple, lorsqu'un employé détenant une attestation de sécurité quitte l'entreprise ou ne participe plus à l'exécution du contrat de la GRC, lorsqu'un nouvel employé doit obtenir une attestation de sécurité, ou encore lorsqu'un employé doit faire renouveler son attestation de sécurité.)
8. Toutes les ressources de l'entrepreneur devront obtenir et maintenir une attestation de sécurité correspondant au niveau de sensibilité des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat (en conformité avec les dispositions de la LVERS).
9. Nous demandons que le personnel du fournisseur qui travaille sur cette exigence fasse effectuer des vérifications pour l'obtention du Niveau d'accès 2 (NA2), y compris pour le travail hors site.

Toute exigence relative aux visites des sites de la GRC nécessitera une AUTORISATION DE SÉCURITÉ NA2 et une escorte.

Exigences relatives à la sécurité du personnel

Niveau d'accès 2 aux installations de la GRC

Le personnel du fournisseur devra être autorisé à obtenir le niveau d'accès 2 aux installations de la GRC pour toute réunion de la GRC tenue sur place, ainsi que le personnel qui travaille sur cette exigence mais à l'extérieur du site. Ces personnes n'auront pas accès à des renseignements, à des systèmes ou à des biens protégés ou classifiés.

Dans un scénario de ce type, les responsables de la GRC souhaitent ne mener que des vérifications locales d'application de la loi. Pour les besoins du processus d'approvisionnement de TPSGC, il convient de le préciser dans les documents contractuels.

Avant d'être admis dans l'installation ou l'unité, le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification locale d'application de la loi par la GRC. Cette dernière se réserve le droit d'interdire à tout moment l'accès à l'installation ou l'unité au personnel d'un entrepreneur.

Lorsque la GRC exige le Niveau d'accès 2 aux installations de la GRC, le soumissionnaire retenu, l'entrepreneur, doit soumettre les éléments suivants à la GRC :

1. Formulaire SCT 330-23
2. Copie d'une pièce d'identité avec photo (recto et verso)

2. Amendement, 24 pr. 18, 2017



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

M7594-184225

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Royal Canadian Mounted Police	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Federal Policing / Tactical Internet Operational Support
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance M7594-184225	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The contractor will provide a SaaS platform for enhancing access to Open Source Social Media Internet Data to support the RCMP's investigative and intelligence programs. There will be no electronic protected information transferred, processed and stored at the contractor site. There will be no requirement to access RCMP buildings or access any protected information. All training and support services is unclassified.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
	COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/>	
	COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
M7594-184225

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : FA2 for those training or providing support services even for off site services. ON SITE Access Requires FA2 à escort.

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat M7594-184225
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens																	
Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Non Yes Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Non Yes Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

N° de l'invitation - Solicitation No.
M7594-184225/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-18-4225

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cy007. M7594184225

Id de l'acheteur - Buyer ID
cy007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat M7594-184225
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Michael MacHardy	Title - Titre Senior Network Security Analyst	Signature <i>Michael MacHardy</i>	
Telephone No. - N° de téléphone 613-843-6356	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel michael.machardy@rcmp-grc.gc.ca	Date 2019-09-17

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Glenna Burke	Title - Titre National Security & Contracting Coordinator	Signature <i>Glenna Burke</i>	
Telephone No. - N° de téléphone 613-843-5938	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel glenna.burke@rcmp-grc.gc.ca	Date Nov. 1, 2019

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes? No / Non Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--

